

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA12-0096

Valable 5 ans à compter du 26 mars 2012

- Matériau présenté par :** LURIE
Produits et techniques d'ignifugation
127 avenue Victor Hugo
93300 AUBERVILLIERS
FRANCE
- Marque commerciale :** ECOFLAM
- Description sommaire :** Solution aqueuse à base de sels ignifuges appliquée par trempage au CSTB sur les supports textiles coton, toile de lin et toile de jute.
Extrait sec nominal en poids : 18 %.
Coloris : incolore.
- Nature de l'essai :** Essai au brûleur électrique

Classement :

M1 valable sur supports textiles coton, lin ou jute

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (article non lavable, non nettoyable à sec et pour usage intérieur uniquement).
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA12-0096 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 26 mars 2012

Le Technicien
Responsable de l'essai

Olivier BRAULT

Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS